

DELEGATION ECONOMIQUE PERMANENTE

Le Président

Berne, le 7 novembre 1958

Monsieur le Ministre
R. Kohli
Secrétaire général du DPF
B e r n e

Monsieur H. Homberger
Délégué du Vorort de l'Union suisse
du commerce et de l'industrie
Z u r i c h

Monsieur V. Umbricht
Directeur de l'Administration fédérale
des finances
B e r n e

Directoire de la Banque nationale suisse
Z u r i c h / B e r n e (2)

W. Fr. 241.

Messieurs,

Comme convenu à l'issue de notre séance du 5 novembre, nous vous confirmons les conclusions auxquelles la Délégation économique permanente - renforcée par le Directeur des finances, M. Umbricht, et les membres du Directoire de la Banque nationale - a abouti au sujet de l'emprunt de 50 millions de francs suisses que la Société Saint-Gobain désire placer auprès d'un consortium de banques suisses.

En tenant compte de l'état du marché financier suisse et des besoins de notre politique monétaire, ainsi que de l'importance qu'attachent les autorités françaises, et tout spécialement la Banque de France, à la réalisation de cette affaire, il y aurait lieu d'adopter une attitude positive en principe. Dans le cadre d'une politique de bon voisinage avec la France, à laquelle nous attachons beaucoup de prix, nous devrions pouvoir autoriser un emprunt en faveur d'une société comme celle de Saint-Gobain; ceci malgré quelques doutes légitimes sur l'opportunité d'un prêt qui ne bénéficiera pas directement au marché suisse, puisque Saint-Gobain s'en servira pour développer sa filiale aux Etats-Unis d'Amérique.



- 2 -

Avant de prendre une décision définitive, il serait utile de procéder à un échange de vues à un niveau élevé avec certaines autorités françaises sur des problèmes économiques de la plus grande importance qui devraient être résolus à brève échéance et sont par conséquent déjà posés.

En effet, à moins de deux mois de l'échéance du 1^{er} janvier 1959, nous ne savons toujours pas comment les 6 pays du Marché Commun entendent éviter à leurs autres partenaires dans l'OECE la discrimination qui risque fort de résulter pour ces derniers de l'application du Traité de Rome. C'est particulièrement grave dans le cas de la France dont l'importation est en totalité contingentée et qui doit, comme ses cinq partenaires dans le Marché Commun, élargir ses contingents de 20 % en faveur de ces derniers. L'industrie suisse comprendrait mal que ses autorités n'aient pas tout mis en oeuvre pour lui éviter, sur le marché français, une discrimination d'autant plus grave qu'elle bénéficierait essentiellement à l'Allemagne.

En outre, et sur un point intéressant exclusivement la Suisse, les fonctionnaires français font preuve d'une incompréhension manifeste envers notre pays. Il s'agit du projet de tarif approuvé par le Conseil fédéral qui, une fois qu'il aura subi les modifications nécessaires à la suite des négociations tarifaires au GATT, devra servir de base à la réduction des droits de douane dans une zone de libre échange. La reconnaissance de notre nouveau tarif est une condition indispensable de notre participation à un exercice multilatéral d'abaissement des droits de douane. Or, la délégation française nous a remis une déclaration écrite selon laquelle les négociations tarifaires qu'elle a avec la Suisse au GATT ne préjugeaient pas la décision du Gouvernement français en ce qui concerne l'approbation de notre nouveau tarif comme base de départ dans une zone de libre échange. Cela signifie que les Autorités françaises se réservent de nous créer à Paris toutes les difficultés possibles pour la reconnaissance de notre tarif et qu'elles essayeront probablement d'exercer leur influence auprès de leurs partenaires de la Communauté pour qu'ils adoptent une attitude analogue. Cette position française est d'ailleurs assez surprenante étant donné la constante revendication de la France tendant à harmoniser les tarifs extérieurs des pays de la zone, puisque notre projet, pour un certain nombre de positions tout au moins, irait dans le même sens. Nous ignorons s'il s'agit d'un point de vue de l'administration française ou si c'est une prise de position du Gouvernement. Dans les deux éventualités, il importe de rendre ce dernier attentif à l'importance et à la gravité du problème pour nous.

La délégation économique permanente, ainsi que le représentant du Département des finances et la Direction générale de la Banque nationale sont arrivés unanimement à la conclusion qu'avant de prendre une décision finale, il serait nécessaire d'entreprendre une démarche auprès de certaines hautes instances en France pour leur donner des éléments d'information qui paraissent leur man-

- 3 -

quer, à l'heure actuelle, sur nos sérieuses préoccupations dans les domaines précités.

Il ne s'agirait nullement, dans l'idée de la Délégation, - et nous tenons à le souligner ici - de faire dépendre l'octroi du prêt à Saint-Gobain d'un changement de la politique française en la matière, mais plus simplement de renseigner certaines importantes personnalités françaises et de tâcher ainsi de les amener à faire preuve de plus de compréhension à l'égard de la Suisse.

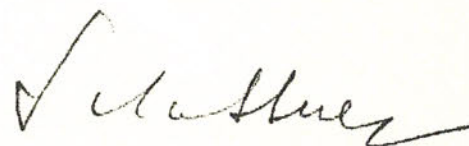
De telles démarches ne préjugeraient en rien notre décision quant à l'emprunt de Saint-Gobain. Elles revêtiraient d'ailleurs un caractère positif, car il conviendrait de souligner à cette occasion notre grand désir de coopérer avec la France, comme avec la Communauté, sur le plan financier en leur offrant les possibilités existantes à cet égard sur le marché suisse. Il est manifeste cependant qu'une telle coopération requiert aussi une certaine compréhension de la France pour les difficultés de notre pays et l'expression d'une certaine volonté de contribuer à les résoudre.

Quant à l'emprunt lui-même, il ne serait naturellement point donné à entendre qu'il pourrait être refusé; il conviendrait simplement de dire que l'examen de la question nécessite certaines études techniques et qu'une réponse serait donnée prochainement.

La Délégation économique permanente a estimé qu'il y aurait lieu de charger M. Micheli, Ambassadeur de Suisse à Paris, de s'entretenir de ces problèmes avec M. Pinay, Ministre des Finances, et M. Baumgartner, Gouverneur de la Banque de France.

Nous sommes convaincus qu'une telle procédure, très souple, est celle qui est la plus opportune à l'heure actuelle et qui tient le mieux compte de l'ensemble des intérêts en cause.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.



Copie de cette lettre est adressée, pour leur information, à:
 M. le Conseiller fédéral Th. Holenstein, Président de la Confédération
 M. le Conseiller fédéral M. Petitpierre, Chef du DFP
 M. le Conseiller fédéral H. Streuli, Chef du Département des Finances

- Ambassade de Suisse, Paris